

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5796

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : **Rue du Prado - Acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à la société Francelot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir deux parcelles de terrain situées en bordure de la rue du Prado à Fontaines Saint Martin et appartenant à la société Francelot.

Ces parcelles qui couvrent ensemble 344 mètres carrés sont nécessaires à l'élargissement de la voie précitée et aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense de 3 000 F, à engager pour cette opération, et correspondant aux frais d'acte notarié sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,